En Direct réglementaire

Médecins/Spécialistes/Dentistes

Contacts :
+ Rapide : par courriel depuis votre espace « amelipro »

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 4 AVRIL 2019

Centres de service inter-régimes

Dans le cadre du tiers payant généralisé, l'Assurance Maladie s'est engagée à vous apporter un service d'accompagnement approprié.

Des centres de services **inter-régimes** ont été créés dans le but de simplifier vos démarches.

Une équipe administrative répond à l'ensemble des questions et réclamations liées à la facturation en tiers payant quel que soit le régime d'affiliation de l'assuré et sa caisse de rattachement :

- information générale sur la réglementation et l'application du tiers payant ;
- réponses aux questions en lien avec l'application de la convention médicale de 2016 ;
- assistance à la facturation et à la cotation (à l'exception de ce qui relève du service médical) ;
- information sur les paiements et rejets ;
- prise en charge et orientation des demandes d'information et des réclamations nécessitant un accès à la facture ;
- suivi des pénalités financières.

Modalités de contact :

	DENTISTES	**MEDECINS/SPECIALISTES**
Téléphone	09 72 72 72 71	09 72 72 72 50
Horaires	Lundi-Mardi-Vendredi de 8 h à 17 h Mercredi-Jeudi de 8 h à 17 h 30	
Mails	dentistes@cesi.ameli.fr	medecins@cesi.ameli.fr
Contact	ameli pro (formulaire ou tchat)	

Nous vous invitons à privilégier ces canaux de contact en 1ère intention.

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex